

Conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à tous les contrats de vente conclus entre New easy pc gosselies et le client. Il ne peut être dérogé à ces conditions générales de vente que par un document écrit dûment signé par New easy pc gosselies et le client. Les présentes conditions générales de vente excluent toutes conditions générales qui seraient mentionnées sur les documents émanant du client, même si ces dernières ont une date ultérieure.

1. Commandes

Toutes les commandes doivent être faites par écrit et ne seront acceptées par New easy pc gosselies que moyennant le paiement d'un acompte de 30% du prix total de vente, avec un minimum de € 25.

Si la livraison des marchandises commandées est différée, New easy pc gosselies se réserve le droit d'en modifier son prix. Le prix de vente sera modifié si le prix d'achat, les impôts, les taxes ou prélèvements que New easy pc gosselies doit payer sont modifiés entre la date de l'acceptation de la commande et la date de la livraison prévue. Néanmoins, la marge bénéficiaire de New easy pc gosselies ne sera en aucun cas ajustée ou modifiée.

Si les marchandises ne sont pas retirées par le client dans les délais convenus, New easy pc gosselies peut, de plein droit et sans aucune mise en demeure préalable, considérer que le contrat est résolu, ceci sans préjudice à son droit de réclamer des dommages et intérêts.

2. Prix

Sauf s'il en a été autrement convenu dans le contrat, les prix s'entendent TVA, Recupel et autres taxes comprises.

Tous les prix sont en Euros/€.

Tous les prix sont basés sur Cash & Carry. Les services supplémentaires (transport, livraison, installation, crédit,..) ne sont donc pas compris et ne peuvent être livrés que moyennant paiement de frais supplémentaires sauf si stipuler dans les devis, commande.

3. Livraison

Toutes les marchandises sont livrées au point de vente de New easy pc gosselies.

Les marchandises livrées ne sont ni reprises ni échangées à moins qu'elles ne satisfassent aux conditions de garantie reprises aux paragraphes 7 et 9 de ces conditions générales de vente.

Tout transport fera l'objet d'un contrat écrit et particulier, et se fera toujours à charge et aux risques du client.

4. Délai de livraison

Les délais de livraison ne sont pas contraignants pour New easy pc gosselies sprl et sont uniquement renseignés à titre indicatif. Ils ne constituent dès lors pas une condition essentielle de la vente.

5. Transfert de propriété et transfert des risques

La propriété des marchandises livrées par New easy pc gosselies sprl n'est transmise au client qu'après le paiement intégral du prix total de vente.

Nonobstant cette clause de réserve de propriété, tous les risques relatifs aux marchandises livrées sont transférés au client au moment de leur livraison.

Aussi longtemps que le paiement du prix n'a pas été effectué, il est interdit au client de mettre les marchandises en gage de quelque façon que ce soit, ou de les offrir ou de les utiliser en garantie. Il est expressément défendu au client de transformer les marchandises, d'en faire des biens immobiliers par incorporation ou par destination, de les vendre ou de les aliéner de quelque façon que ce soit.

Tant que les marchandises livrées restent la propriété de New easy pc gosselies conformément au présent article, le client restera responsable du maintien en bon état des marchandises livrées. Durant cette période, le client sera uniquement responsable de l'éventuelle perte ou des éventuels dommages causés aux marchandises. Le client s'engage également à assurer à ses frais les marchandises contre tout risque. Le client s'engage également à stocker les marchandises de telle sorte qu'elles ne puissent pas être confondues avec d'autres marchandises et qu'elles puissent en tout temps être reconnues comme étant la propriété de New easy pc gosselies. Tout paiement effectué par le client sera déduit en premier lieu des montants impayés dus pour des marchandises que le client a transformées ou vendues en violation du présent article 5.

6. Droit de résolution

En cas d'insolvabilité du client ou en cas de dettes impayées, même dans le cadre de contrats antérieurs entre le client et New easy pc gosselies, New easy pc gosselies est en droit de suspendre l'exécution de ses obligations jusqu'au paiement intégral par le client de tout montant dû à New easy pc gosselies.

Si aucun paiement n'est effectué par le client dans les 7 jours suivants la date d'échéance de quelque facture que ce soit, New easy pc gosselies est en droit de considérer que le contrat est résolu, de plein droit et sans mise en demeure préalable, sans préjudice toutefois de son droit d'exiger des intérêts et/ou dédommagements.

7. Réclamations

Le client est tenu de contrôler les marchandises lors de l'enlèvement.

Toute réclamation portant sur des dégâts ou vices apparents des marchandises doit, pour pouvoir être prise en considération, être mentionnée sur un document au moment de la livraison ou de l'enlèvement des marchandises, signé par le client et contresigné pour accord

par un responsable de New easy pc gosselies. Ce document doit être signé au moment de la livraison ou de l'enlèvement des marchandises. La même procédure doit être appliquée pour les livraisons prétendues non-conformes ou incomplètes. Dans tous les autres cas, seules les conditions de garantie, comme stipulées dans l'article 9, sont applicables.

Comme le transport est effectué à charge et aux risques du client, tous les dommages causés par les transporteurs doivent, pour pouvoir être pris en considération, être mentionnés sur les documents de livraison au moment de la livraison des marchandises. Ces documents de livraison doivent être contresignés par le transporteur.

Dans le cas où le client ne pourrait pas produire un tel document ou dans le cas où ce document ne mentionnerait pas de réclamation, aucune action pour dommage ou vices apparents des marchandises ne pourrait être prise en considération.

8. Paiement - Intérêts de retard - Clause pénale - Dommage forfaitaire - Frais d'annulation

Le paiement se fait au comptant lors de l'enlèvement des marchandises, déduction faite de l'acompte déjà payé sur le prix total dû.

Chaque facture impayée à date d'échéance donnera droit à New easy pc gosselies, de plein droit et sans aucune mise en demeure préalable, à un intérêt de retard de 10 % par an et à une indemnité forfaitaire de 10% du prix facturé avec un minimum de € 25.

En cas d'annulation d'une commande, les acomptes déjà payés ne seront pas remboursés et seront considérés comme les frais à payer par le client pour l'annulation de la commande.

9. Garantie

- **9.1** Les marchandises bénéficient d'une garantie contre tous défauts de conformité offerte par New easy pc gosselies de 24 mois, délai qui prend cours au moment indiqué dans l'article 9.2.

La garantie consiste, en la réparation ou au remplacement par une marchandise équivalente, ceci sans frais pour le client.

Si toutefois, il apparaît que la réparation ou le remplacement est impossible ou disproportionné pour New easy pc gosselies, ou cause une nuisance grave au client, New easy pc gosselies s'engage, à la demande du client, d'appliquer une réduction du prix ou, suivant le cas, de résilier le contrat et de rembourser la totalité du prix par l'octroi d'un bon d'achat.

Toute réclamation pour défaut de conformité doit être formulée par écrit endéans les 2 mois calendrier à compter du jour où le consommateur a constaté le défaut, sous peine d'annulation de son droit à la garantie.

- **9.2** Seuls la facture, le ticket de caisse ou le bon d'achat font office de titre de garantie pour le client à l'égard de New easy pc gosselies. Ces documents doivent être conservés par le client et produits en original. La durée de la garantie prend cours à la date figurant sur ces documents. Si la livraison au client a eu lieu avant la date de facture, le délai prend cours à partir de la date indiquée sur les documents de transport.

- **9.3** Cette garantie ne s'applique pas sur les parties ou les accessoires si la défaillance découle d'un abus, des causes externes, de l'entretien ordinaire ou des phénomènes d'usure normaux.
- **9.4** La garantie n'est pas d'application dans les cas suivants (l'énumération faite ci-dessous n'étant pas limitative):
 - en cas d'intervention ou de manipulation par un tiers qui n'est pas légitimement autorisé par New easy pc gosselies;
 - en cas de dommages suite à un incendie, des dégâts des eaux (inondation), la foudre, un accident, une catastrophe naturelle;
 - en cas de dommages suite à un traitement fautif, un mauvais entretien ou un usage anormal ou tout autre usage non conforme aux prescriptions du fabricant.
- **9.5** Les marchandises défectueuses doivent être complètement vides de tout corps étranger lors de leur remise. A la demande expresse du client et pour autant que possible, les objets bloqués dans la marchandise défectueuse lui seront restitués, à condition qu'ils soient mentionnés sur le bon de réparation au moment de la remise de la marchandise défectueuse. New easy pc gosselies ne sera, en aucun cas, responsable de l'état dans lequel l'objet bloqué dans la marchandise sera restitué.

En cas de dommage, vol ou perte de la marchandise remise pour réparation, l'éventuelle responsabilité de New easy pc gosselies à l'égard du client est en tout état de cause limitée au prix de vente de la marchandise.

New easy pc gosselies ne peut jamais être tenue pour responsable pour la perte (partielle ou totale) des possibilités d'utilisation de la marchandise au cas où certaines pièces détachées ou accessoires, nécessaires pour la réparation de la marchandise, ne pourraient plus être obtenues auprès du fabricant.

Lors de la réparation d'appareils électroniques, des données mémorisées dans ou par la marchandise à réparer peuvent être endommagées ou perdues. Le client est le seul et unique responsable de la sauvegarde et de la reconstitution des données susmentionnées, à l'exclusion de toute responsabilité de New easy pc gosselies à ce propos. New easy pc gosselies n'a aucune responsabilité pour la perte ou la reproduction des données mémorisées dans ou par ce type d'appareils électroniques.

10. Dispositions générales – tribunaux compétents

- **10.1** Si un des articles de ces conditions générales était non valable ou nul ou était déclaré nul par un tribunal compétent, cela n'aurait pas d'influence sur la validité des autres articles de ces conditions générales qui resteraient entièrement d'application. Si un des articles de ces conditions générales était non valable ou nul ou était déclaré nul par un tribunal compétent, les parties se concerteront pour remplacer cet article par un article valable aussi proche que possible de l'intention initiale des parties.
- **10.2** Tous les contrats conclus entre New easy pc gosselies et ses clients et ces conditions générales sont exclusivement régis par le droit belge. Tout litige concernant l'existence, l'exécution et/ou l'interprétation de ces conditions générales ainsi que de tous les contrats conclus entre New easy pc gosselies et ses clients sont soumis à la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement dans lequel New easy pc gosselies est établie.

